

FOIRE AUX QUESTIONS

Date de création : 14/09/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

MA QUESTION EST AU STATUT « EN ATTENTE DE RÉPONSE » QUE DOIS-JE FAIRE ?

Le juriste a besoin de renseignements complémentaires ou des pièces jointes pour répondre (contrat de travail, fiche de paie...). Dans ce cas, vous recevez un mail vous demandant de compléter votre question, et le fil de discussion reste ouvert. Vous pouvez alors envoyer les renseignements et/ou les documents complémentaires à la suite. Merci de ne pas créer de nouvelle question dans ce cas.